



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAOIE

COMMUNE DE JONZIER-
EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2026 –
Séance du 24 février 2026	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20260224 – 012

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre février 2026 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19/02/2026, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Céline TARDY, Raffaële SIBIO, Florian CHAYS, Vincent RONAT, Phil FURHMANN conseillers.

Absents : Stéphanie BOURNHONNET, Cécile DUPARC et Jonathan DUPARC.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
19/02/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		
Signature de M. Philippe SAUTIER, secrétaire de séance		

Objet : SIVU du Complexe Sportif – Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie :

M. le Maire rappelle que le secrétariat du SIVU du Complexe Sportif du Vuache est assuré par Sabine FOL, secrétaire générale de la commune de Jonzier-Epagny. Il est proposé de la mettre à disposition du SIVU du Complexe Sportif du Vuache à compter du 1^{er} mars 2026 et ce pour un temps de travail de 10 heures par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique :

Approuve la convention de mise à disposition telle que présentée et autorise M. le Maire à la signer.

Article 2 :

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
Michel MERMIN**